

**CCAS DE BOHARS**  
**Mairie**  
**1, rue Prosper Salaün**  
**29820 BOHARS**

<b>FICHE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF</b>
--

Date de la demande :

**PERSONNE CONCERNEE PAR LA DEMANDE :**

Nom et Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

N° Téléphone : .....N° Portable : .....

Adresse mail : ..... @ .....

**L'INSCRIPTION EST DEMANDEE AU TITRE DE :**

- Personne de 65 ans et plus
- Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne en situation de handicap

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :** (Famille, voisins, tuteur...)

Nom et Prénom : .....

N° Téléphone : ..... N° Portable : .....

Liens avec le demandeur : .....

**COORDONNEES DU SERVICE / ASSOCIATION INTERVENANT A VOTRE DOMICILE :**

Nom du service / Association: .....Tél : .....

Nom du service / Association: .....Tél : .....

Nom du service / Association: .....Tél : .....

.../...

**SI VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION EN QUALITE DE TIERCE PERSONNE :**

Nom et Prénom : .....

N° Tél : ..... N° Portable : .....

Demande en qualité de : .....

Je soussigné(e), M.....

Atteste avoir été informé(e), en qualité de personne vulnérable, parents, tuteur, curatelle, ou autre représentant légal (barrer la mention inutile), que :

- l'inscription au registre nominatif n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement** de ce questionnaire est **facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de Bohars dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, dispositif d'alerte ponctuelle à la population fragile ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Date et signature

*Le registre nominatif et les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données sont régis par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le décret n°2004-926 du 1er septembre 2004 pris en application de l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, puis le décret n°2005-1135 du 7 septembre 2005 article 2.*

*Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Président du CCAS de Bohars. Les destinataires des données recueillies sont le Président du CCAS de Bohars, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de Bohars, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à Monsieur le Président du CCAS de BOHARS – 1 rue Prosper Salain – 29820 BOHARS ou par courriel à [communication@mairie-bohars.fr](mailto:communication@mairie-bohars.fr)*